

**Nombre de membres
en exercice : 12**

Séance du Mercredi 21 mai 2025

Présents : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni sous la présidence de Chantal SIMONNET.

Votants : 12

Sont présents : Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Stéphane MEUNIER, Gérard PACCAUD, Raymond BACONNET, Pierre-Olivier BARBET, Pascaline TOURAINE, Michael DELANCE, Xavier FEIX, Emilie MASSON

Représentés : Véronique MOREIRA

Secrétaire de séance : Michael DELANCE

Objet : Répartition des sièges du conseil communautaire après le prochain renouvellement - DE 2025 025

Les communautés de communes doivent procéder avant le 31.08.2025 à la détermination du nombre et à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Cette répartition sera applicable à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Sans accord local avant le 31.08.2025, le Préfet constatera la composition du conseil communautaire qui résulte de la répartition du droit commun.

Après vérification de la compatibilité, M. le Président propose de conserver le même nombre de délégués et la même répartition qu'actuellement à savoir :

Commune	Nombre de conseillers communautaires
Ouroux sur Saône	5
Saint Germain du Plain	4
Simandre	3
Romenay	3
Cuisery	3
L'Abergement Sainte Colombe	2
Montpont en Bresse	2
Saint Christophe en Bresse	2
Baudrières	2
L'Abergement de Cuisery	2
Loisy	2
Lessard en Bresse	1
Bantanges	1
La Genête	1
Rancy	1
Ormes	1
Brienne	1
La Chapelle Thècle	1
Savigny sur Seille	1
Jouvençon	1
Ménetreuil	1
Ratenelle	1
Huilly sur Seille	1

Tronchy	1
La Frette	1
TOTAL	44

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de Madame le Maire,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * DECIDE de renoncer à la répartition de droit commun
- * DECIDE de fixer le nombre de sièges à 44 et de valider l'accord local de répartition proposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme;

Objet : Subvention Exceptionnelle Amicale des Sapeurs Pompiers - DE 2025 026

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de LA GENETE afin de les aider à financer le feu d'artifice du 2 août prochain.

le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 500.00 €, à l'Amicale des Sapeurs pompiers de LA GENETE afin de pouvoir financer le feu d'artifice.

DIT que cette somme sera mandatée au compte 65748 du budget 2025.

Pour extrait certifié conforme

Objet : Recrutement Adjoint Technique - Tableau des effectifs - DE 2025 027

Madame le Maire informe l'Assemblée du recrutement d'un Adjoint Technique Territorial en CDD pour 1 an, à compter du 1er juin 2025.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS :

Catégorie	Filière	Personnel Municipal de LA GENETE	01.01.2025	01.06.2025	Temps de travail
B	Administrative	Rédacteur Territorial Stagiaire	1	1	14.5/35ème
C	Technique	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	1	1	35/35ème

EMPLOI NON PERMANENT

Catégorie	Filière	Personnel Municipal de LA GENETE	01.06.2025	Temps de travail
C	Technique	Adjoint Technique Territorial	1	35/35ème

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411, article 6413.

Pour extrait certifié conforme

Objet : Avis sur l'exploitation d'une unité de méthanisation à ST TRIVIER de COURTES - DE 2025 028

Madame le Maire informe l'Assemblée d'une demande d'enregistrement présentée par la SAS TRIVIGAZ Vert, en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de SAINT TRIVIER de COURTES. Une enquête publique a eu lieu de 14 avril au 13 mai dernier, sur la demande d'enregistrement et le plan d'épandage des digestats du méthanisateur.

Il convient au Conseil Municipal de donner son avis

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et après vote à main levée dont le résultat est

Pour : 0

Contre : 6

Abstentions : 6

EMET un avis DEFAVORABLE à la demande d'enregistrement présentée par la SAS TRIVIGAZ VERT, en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de SAINT TRIVIER de COURTES.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Chantal SIMONNET



Le Secrétaire de Séance,
Michael DELANCE

